



MUNICIPALITÉ DE BOTTENS

Bottens, le 12 septembre 2022

Au Conseil communal
de et à
1041 Bottens

Préavis municipal n° 2022-08

relatif à

la demande de crédit d'étude pour un plan de réfection des routes communales.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet de requérir auprès du Conseil un crédit d'étude pour l'établissement d'un plan de réfection des routes communales.

La Municipalité avait porté au plan d'investissement les montants suivants pour la réfection des routes communales :

2022	Rte de Thierrens	CHF 118'000.-
2023	Transformation de l'arrêt de bus (LHand ¹)	CHF 220'000.-
2023	Rte de Lausanne	CHF 237'600.-
2024	Ch. de la Louye	CHF 130'000.-

Cette étude permettra de déterminer la planification dans le temps de ces différents chantiers. Chaque point de l'étude fera l'objet d'un préavis.

2. Contexte

En vue de la réfection, par le Canton, de la RC 501 – de Cugy à Bottens, l'arrêt de bus de Bottens Croisée a été modifié de sorte à devenir le terminus temporaire de la ligne TL n°60. Cette modification pourrait encore subsister le temps que le Canton procède à la réfection de la route entre Froideville et Bottens. Mais à terme, l'arrêt de bus sera remis en état, sur la base de ce qui était préexistant aux travaux. Parallèlement, la LHand fixe une hauteur minimale pour les trottoirs aux arrêts de bus, critère non respecté dans le cas de Bottens.

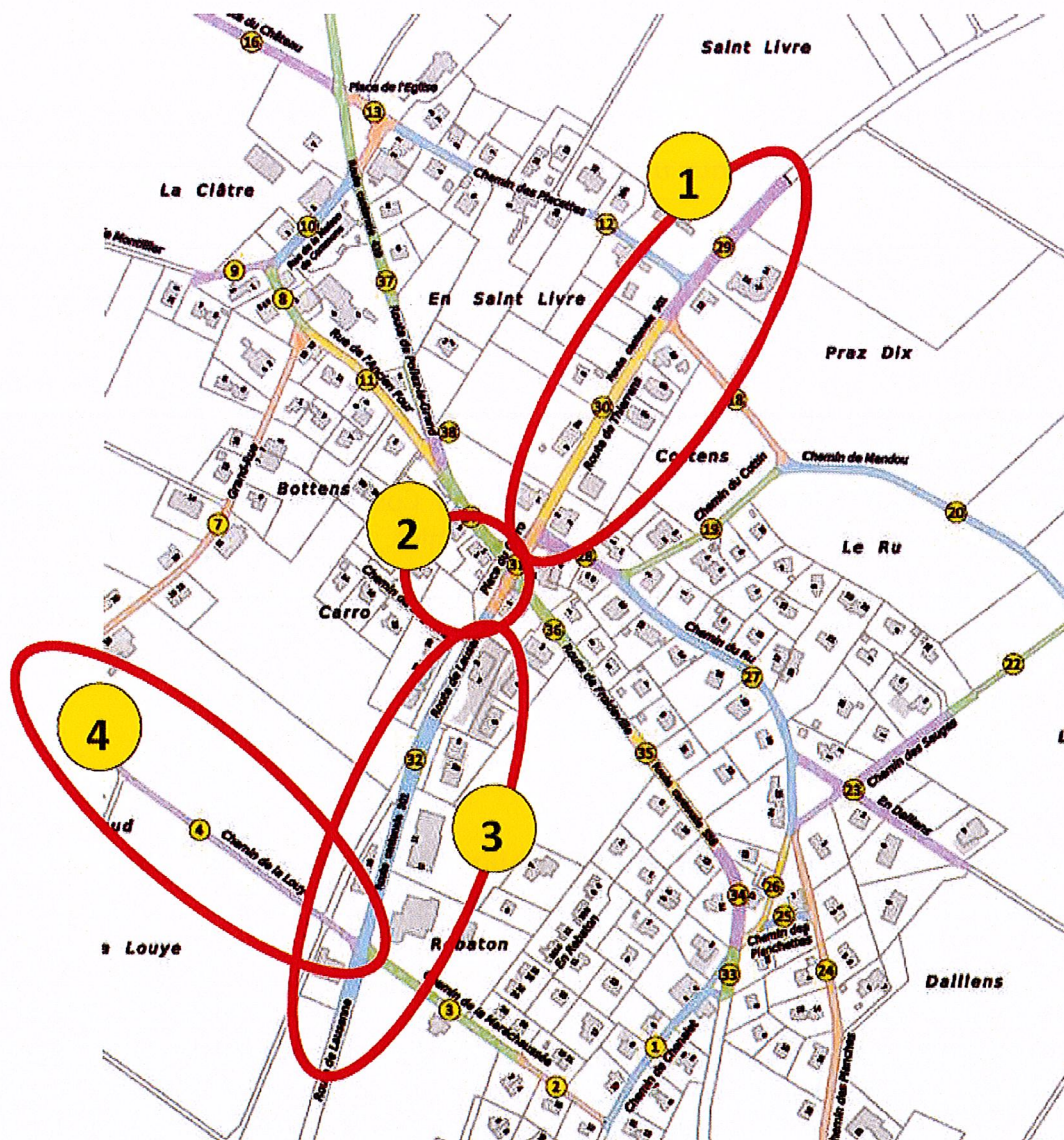
De plus, les routes de Thierrens et de Lausanne ont fait l'objet ces dernières années de nombreux taconnages, fouilles et autres réparations. Il est temps de penser à leur réfection et cela fait d'autant plus sens dès le moment où l'arrêt de bus est refait. De plus ces travaux peuvent faire l'objet de subventions à hauteur d'environ 45% y compris pour les études.

La question du chemin de la Louye se pose également en lien avec la rénovation du battoir à son extrémité et l'état général de ce chemin. Une partie du collecteur d'eaux claires a été remplacé suite à un effondrement en 2020, et le diamètre de la conduite d'eau potable doit

¹ LHand : Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées du 13 décembre 2002.

être augmenté. Le remplacement de la conduite d'eau potable ainsi que les études relatives peuvent être subventionnés par l'ECA.

3. Proposition



Etude d'avant-projet et de planification des travaux

- 1) Route de Thierrens – réfection de la chaussée – tapis
 - Etude de la chaussée et avant-projet de réfection avec devis (en vue d'un préavis d'investissement) et planification.
- 2) Arrêt de bus – mise aux normes et changement de l'abri
 - Variantes de mise aux normes LHand et adaptation selon usage des transporteurs. Réaménagement de la place et des trottoirs. Avant-projet, devis général (en vue d'un préavis d'investissement) et planification.
- 3) Route de Lausanne – réfection de la chaussée - remplacement conduite d'eau potable– tapis
 - Etude de la chaussée et avant-projet de réfection avec devis (en vue d'un préavis d'investissement) et planification.

4) Chemin de la Louye – aménagement d'accès mobilité douce, réfection du chemin et des services.

- Etude de variantes, avant-projet et devis général (en vue d'un préavis d'investissement) et planification. Intégration des accès au battoir.

4. Coût de l'étude (HT)

Coût de l'étude	CHF	61'750.-
Divers, carottage, analyse, caméra	CHF	6'250.-
Total HT	CHF	68'000.-

5. Conclusion

Ceci exposé, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Bottens

- Vu le préavis municipal N° 2022-08 ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- Entendu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances ;

décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude pour l'établissement d'un plan de réfection des routes communales. ;
2. D'engager une dépense d'investissement de CHF 73'500.- ;
3. D'utiliser prioritairement les liquidités de la commune, à défaut de recourir à l'emprunt bancaire ;
4. D'amortir cet investissement par le compte n° 4300.331 sur une période de 10 ans, la première fois l'année qui suivra la clôture du projet ;

Au nom de la Municipalité de Bottens

Le Syndic

Le Secrétaire

L. Imoberdorf

N. Salis



Municipale responsable du dossier : Patricia Riva

